



PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 15 septembre 2025, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Absence(s)

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance Vincent Rolland, directeur général et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

4. Correspondance

5. Trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 août 2025

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / août 2025

5.3 Présentation des comptes à payer / août 2025

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 septembre 2025

7. Avis de motion et présentation des projets

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 Nomination d'un membre substitut au comité consultatif d'urbanisme

9.2 Autorisation de désaffectation d'un bien de l'utilité publique en vue d'une aliénation

9.3 Autorisation d'aliénation d'un bien municipal

9.4 Octroi de contrat / Acquisition d'un camion pour le service des travaux publics

9.5 Octroi de contrat / Élaboration et mise à jour de relevés sanitaires

9.6 Octroi de contrat / Entretien paysager des espaces fleuris 2026

9.7 Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière au Programme pour la gestion durable des eaux de pluie 2025-2027

9.8 Demandes de permis / Règlements relatifs au PIIA

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont



- pas à l'ordre du jour
- 12. Deuxième période de questions
 - 13. Clôture de la séance
 - 14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.
Résolution 25-09-165

-
- 2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
Aucune question.
-

- 3. Adoption de procès-verbaux
Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2025.
Résolution 25-09-166

-
- 4. Correspondance
Voir annexe B pour les documents de la correspondance.

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 12 septembre 2025. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 15 septembre 2025 **Correspondance aux élus**

Période visée : du 16 août au 12 sept 2025
Présentée à la séance ordinaire du 15 sept 2025

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	
1	11 août	FASAP	Invitation à la soirée-bénéfice	1	
2	07 sept.	MTQ	Compte rendu de réunion / Baisse limite vitesse sur la route 367	2	
3				3	



5. Trésorerie
Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 août 2025
La trésorière fait la lecture du rapport financier
Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l’avance.

EN CONSÉQUENCE, il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
QUE ledit rapport financier au 31 août 2025 soit adopté tel que lu.
Résolution 25-09-167

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / août 2025

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois d’août 2025, il est dispensé d’en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période d’août 2025 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **137 204.64 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / AOÛT 2025		
	DÉPENSES	(97 315.93) \$
	SALAIRES	(39 888.71) \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 25-09-168

5.3 Présentation des comptes à payer / août 2025
(voir annexe C)

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l’avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 25-09-169

QUE le bordereau des dépenses pour le mois d’août 2025 soit approuvé tel qu’il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **130 022.71 \$**.

Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe, trésorière* certifie par la présente qu’il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 16 septembre 2025.

Signature : _____

6. Dépôt de documents

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois d’août 2025, 28 permis, représentant une valeur de	173 400 \$
Mois d’août 2024, 03 permis, représentant une valeur de	142 000 \$



Cumulatif pour la période de janvier à août 2025, 110 permis	4 661 760 \$
Cumulatif pour la période de janvier à août 2024, 92 permis	3 232 600 \$

6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 10 septembre 2025

Voir annexe D

7. Avis de motion et présentation des projets

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 NOMINATION D’UN MEMBRE SUBSTITUT AU COMITÉ CONSULTATIF D’URBANISME

ATTENDU que le Conseil municipal souhaite nommer un membre substitut pour siéger sur le Comité consultatif d’urbanisme en cas de démission de l’un des membres actuels;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **25-09-170**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent nomme monsieur Richard Beaupré pour siéger sur le Comité consultatif d’urbanisme, en cas de démission d’un des membres actuels.

9.2 AUTORISATION DE DÉSAFFECTATION D’UN BIEN DE L’UTILITÉ PUBLIQUE EN VUE D’UNE ALIÉNATION

ATTENDU que le camion Chevrolet Silverado K1500 2017 est considéré comme un bien affecté à l’utilité publique;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent désire vendre le camion Chevrolet Silverado K1500 2017;

ATTENDU que dans ce contexte et tel que requis par l’article 916 du *Code civil du Québec*, il est nécessaire de désaffecter ce bien de l’utilité publique en vue de procéder à son aliénation;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents
par la résolution **25-09-171**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise de désaffecter de l’utilité publique le Chevrolet Silverado K1500 2017 afin de pouvoir en faire l’aliénation;

9.3 AUTORISATION D’ALIÉNATION D’UN BIEN MUNICIPAL

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent souhaite se départir de son camion Chevrolet Silverado K1500 2017;

ATTENDU que la résolution 25-09-171 adoptée lors de la séance de conseil du 15 septembre 2025 a désaffecté le camion Chevrolet Silverado K1500 2017 du domaine public vers le domaine privé de la municipalité;



ATTENDU que la vente est faite par l'entremise de soumissions sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat avec échange d'un nouveau camion qui sera affecté aux Travaux Publics;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents
par la résolution **25-09-172**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise la vente du camion Chevrolet Silverado K1500 2017 à *Germain Chevrolet Buick GMC inc*, au montant de 19 000 dollars plus les taxes applicables;

ET QUE le conseil autorise monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, à signer au nom de la Ville de Lac-Sergent tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

9.4 OCTROI DE CONTRAT / ACQUISITION D'UN CAMION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent a procédé à des demandes de soumissions sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture d'un camion neuf, électrique ou essence, avec option d'échange;

CONSIDÉRANT que l'offre de prix soumise par *Germain Chevrolet Buick GMC inc* en date du 27 août 2025 est la plus avantageuse;

CONSIDÉRANT que ce contrat respecte les règles de gestion contractuelle, de la Charte de la langue française ainsi que les exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-09-173**

D'OCTROYER le contrat à *Germain Chevrolet Buick GMC inc* pour l'acquisition d'un Chevrolet Silverado K1500 2025 selon l'offre de prix soumise par le concessionnaire en date du 27 août 2025 au montant de 61 405.62 dollars plus les taxes applicables;

QUE les taxes nettes, au montant de 3 057.54 dollars, soient imputées aux surplus non-affectés;

ET QUE le solde restant, au montant de 40 705.62 dollars, soit mis sur le financement avec *Germain Chevrolet Buick GMC inc* pour un terme de cinq (5) ans au taux de 4.99%.

9.5 OCTROI DE CONTRAT / ÉLABORATION ET MISE À JOUR DE RELEVÉS SANITAIRES

ATTENDU que le conseil de la Ville de Lac-Sergent souhaite procéder à l'élaboration de quatre (4) relevés sanitaires et la mise à jour de neuf (9) relevés sanitaires sur des installations septiques du territoire;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent a reçu une offre de services professionnels de la firme *Tero consultants* pour les travaux demandés;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **25-09-174**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat à *Tero consultants* pour l'élaboration et la mise à jour des relevés sanitaires au coût unitaire de 650 dollars plus les taxes applicables;



LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.6 OCTROI DE CONTRAT / ENTRETIEN PAYSAGER DES ESPACES FLEURIS 2026

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-09-175**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent octroie le contrat d'entretien saisonnier 2026 des espaces fleuris à *Johanne Normand* et *Sylvie Normand* au montant de 8 750 dollars;

QUE l'offre de services comprend les sites suivants : Parc et son Hôtel-de-Ville, enseigne de bienvenue, Club nautique, Chapelle et forêt nourricière;

QUE l'ajout de terre ou de végétaux sera facturé en supplément selon les besoins et si cela implique du temps additionnel au-delà des heures prévues dans l'offre de service;

LES devis, les soumissions et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation 2026.

9.7 AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR LA GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE 2025-2027

ATTENDU que le Programme pour la gestion durable des eaux de pluie (PGDEP) 2025-2027 soutient les efforts d'adaptation aux changements climatiques en aidant les municipalités à améliorer le drainage et à contrôler les apports d'eau ;

ATTENDU que le PGDEP offre un soutien financier pour des initiatives répondant notamment aux objectifs d'aménagement d'infrastructures vertes de gestion des eaux pluviales sur des terrains non municipaux;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance du cadre normatif du PGDEP 2025-2027;

ATTENDU que la Ville de Lac-Sergent s'est renseignée, au besoin, auprès du Ministère et comprend les modalités du programme qui s'appliquent à elle et à son projet;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

par la résolution **25-09-176**

QUE la Ville de Lac-Sergent assumera tous les coûts non admissibles associés à son projet ainsi que toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus;

QUE la Ville de Lac-Sergent s'engage à respecter les loi et les règlements en vigueur;

QUE la Ville de Lac-Sergent paiera sa part des coûts admissibles et des coûts d'entretien et d'exploitation continus, le cas échéant;

QUE la Ville de Lac-Sergent a obtenu l'autorisation des propriétaires du terrain non municipal visé par le projet, lorsque cela est applicable;

ET QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise la présentation d'une demande d'aide financière, et certifie que monsieur Vincent Rolland, directeur général et greffier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet.



9.8 DEMANDE DE PERMIS / RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d'accorder ces permis :

- au propriétaire du **899 chemin des Hêtres** ayant soumis au CCU des plans pour une construction d'un bâtiment secondaire (garage), demande 2025-110;
- au propriétaire du **1603 chemin de la Colonie** ayant soumis au CCU des plans pour une construction neuve, demande 2025-;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

par la résolution **25-09-177**

QUE ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA;

QUE le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées, sous condition que, pour le permis de construction neuve au 1603 de la Colonie :

- le chemin privé et les ponceaux soient remis en état après les travaux;
- la surveillance du chantier soit effectuée par un professionnel reconnu et approuvé par la Ville de Lac-Sergent.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **25-09-178**

QUE la séance soit levée à 19h50.

YVES BÉDARD
MAIRE

VINCENT ROLLAND
Directeur général et greffier